Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 034-213401896-20250918-DELIB20250045-DE

Olonzac
EN MINERVOIS

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 septembre 2025

Délibération N° 2025-45.

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : *L. LOUIS, JY DUFAUD, MJ. FOUQUET, L. DEPAUW, JA. PUJOL, C. VORDY, C. BESSIEUX, N. ALBIGES, M. MAYNADIER, B. ORTIZ, A. REMY, J. MOLIERE, N. PECH, S. SAMPIETRO, R. KERKHOF, A. MOLINA et N. HEREDIA.*

Nombre de conseillers en exercice : *19*

Présents : *17*

Absents excusés : *B. FALCOU, G. NICKLES*

Pouvoir : *G. NICKLES a donné pouvoir à B. ORTIZ ; B. FALCOU a donné pouvoir à N. ALBIGES*

Secrétaire de séance : *MJ. FOUQUET*

Objet : : Approbation de l'avenant à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain

Depuis 2021, les communes d'Olonzac et de Saint Pons de Thomières et la Communauté de communes bénéficient du programme Petites villes de demain (PVD) et la convention valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signée le 12 décembre 2022. Le programme d'actions de l'ORT est engagé aujourd'hui à 72 %.

Aujourd'hui, la majorité des actions sont sous la maitrise d'ouvrage de la commune d'Olonzac. Dès lors, il apparait opportun de transférer la coordination du programme et le portage du chef de projet à compter du 1er novembre 2025.

Considérant la décision favorable du conseil communautaire réuni le 10 juillet 2025,

Considérant le projet de convention annexé à la présente,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 034-213401896-20250918-DELIB20250045-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- De **VALIDER** les modifications du programme et le portage du poste de chef de projet
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion entre la communauté de communes du Minervois et Caroux et les communes d'Olonzac et de Saint Pons de Thomières.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 18 septembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,

MAIRIE 34210 OLONZAC

Luc LOUIS.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 034-213401896-20250918-DELIB20250045-DE
ID : 034-200066348-20250710-1132025-DE

DU MINERVOIS AU CAROUX

HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 10 Juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 4 Juillet 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle du Foyer de la Maison des Loisirs à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Olivier AZEMA ; Josian CABROL, Patrick CABROL, Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU, Bernard FONTES ; Marie José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER, Benoit MARSAUX, Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Bruno ORTIZ ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC, Catherine SONZOGNI ; Alain TAILHAN ; Dominique VIDAL Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Ayant donné pouvoir : Michel LIGNON à Thérèse SALAVIN ; Franck LIGNON à Pascale PEYTAVI ; Luc LOUIS à Béatrice FALCOU ; Marie MAYNADIER à Marie José FOUQUET ; Vincent NAUDIN à Franck POUJOL RICARD ; Jean Marc SALEINE à Christian LIGNON

Étaient absents : Jean Pierre BARTHES ; Anne CABRIE ; Roland COUTOU ; Jean Yves DUFAUD ; Marie Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jacques SOULIGNAC

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGN

Délibération n° : **2025.07.07/113**
Objet : Petites Villes de Demain = avenant à la convention d'adhésion

VU la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 6 juillet 2021 entre la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, les communes d'Olonzac et Saint Pons de Thomières, l'État, la Région Occitanie, la Banque des Territoires, l'EPF Occitanie, qui définit notamment l'organisation de collectivités bénéficiaires (portage du poste de chef de projet et répartition des coûts financiers) ;
VU la convention cadre PVD valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 12 décembre 20200 entre la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, les communes d'Olonzac et Saint Pons de Thomières, l'État, la Région Occitanie, la Banque des Territoires, l'EPF Occitanie ;

CONSIDERANT que le programme d'actions est engagé à 72% et que la majorité des opérations restantes sont sous la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Olonzac ;
CONSIDERANT que le programme se terminant en mars 2026 et que la commune d'Olonzac étant intéressée pour candidater à un nouvel appel à projet le cas échéant, il est opportun de lui transférer la coordination du programme et le portage du poste de chef de projet à compter du 1er novembre 2025 jusqu'à la fin de l'opération ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ** (38 POUR)

- **Valide** les modifications sur la coordination du programme et le portage du poste du chef de projet ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'adhésion entre la Communauté de Communes et les communes d'Olonzac et Saint Pons de Thomières ;
- **Mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Catherine SONZOGNI

Le Président
Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 034-213401896-20250918-DELIB20250045-DE
ID : 034-200066348-20250710-1132025-DE

CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN

AVENANT ENTRE LES COLLECTIVITES BENEFICIAIRES :

La Communauté de Communes du Minervois au Caroux Et LES COMMUNES D'OLONZAC ET Saint Pons de Thomières

ENTRE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MINERVOIS AU CAROUX
Représentée par Patrick CABROL, Président, spécialement habilité aux fins des présentes, en vertu de la délibération du conseil Communautaire du 10 juillet 2025,

LA COMMUNE D'OLONZAC
Représentée par Luc LOUIS, Maire, spécialement habilité aux fins des présentes, en vertu de la délibération du conseil municipal du XXX,

LA COMMUNE DE SAINT PONS DE THOMIERES
Représentée par André ARROUCHE, Maire, spécialement habilité aux fins des présentes, en vertu de la délibération du conseil municipal du XXX,

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD) signée le 6 juillet 2021 entre la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, les communes d'Olonzac et Saint Pons de Thomières, l'Etat, la Région Occitanie, la Banque des Territoires, l'EPF Occitanie ;

Vu la convention cadre PVD valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 12 décembre 2022 entre la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, les communes d'Olonzac et Saint Pons de Thomières, l'État, la Région Occitanie, la Banque des Territoires, l'EPF Occitanie ;

Considérant que le programme d'actions est engagé à 72% et que la majorité des opérations restantes sont sous la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Olonzac ;

Considérant que le programme PVD se termine en mars 2026 et que la commune d'Olonzac serait intéressée pour candidater à un nouvel appel à projet le cas échéant ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 034-213401896-20250918-DELIB20250045-DE
ID : 034-200066348-20250710-1132025-DE

Compte tenu de ce qui précède, il est convenu ce qui suit :

L'article 4 de la convention d'adhésion concernant l'organisation des collectivités bénéficiaires est modifié comme suit :

Le portage du poste de chef de projet : à compter du 1er novembre 2025, la commune d'Olonzac assurera la coordination d'ensemble et portera l'autofinancement du coût du salaire et des charges du poste de chef de projet jusqu'à la fin du programme. Les outils informatiques du chef de projet seront mis à disposition par la communauté de communes.

Les termes de la convention d'adhésion non modifiés par le présent avenant restent inchangés.

Fait à Saint-Pons de Thomières, le
En 3 exemplaires originaux.

Pour la Communauté de Communes du Minervois au Caroux
Le Président Patrick CABROL

Pour la commune d'OLONZAC
Le Maire, Luc LOUIS



Pour la commune de Saint Pons de Thomières
Le Maire, André ARROUCHE